

JOURNAL D'ÉDUCATION

PARAISANT LE JEUDI

ET FORMANT ANNUELLEMENT UN VOLUME DE 624 PAGES IN-8° A DEUX COLONNES

L'ABONNEMENT NE SE FAIT PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE

—000—

Canada et États-Unis : une piastre. — France et Union postale : 12 francs 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : CHEZ M. LÉGER BROUSSEAU, RUE BUADE, 9, A QUÉBEC

N. 24—JEUDI, 7 JUILLET 1881

SOMMAIRE

Pédagogie : l'autorité doit être impersonnelle—Éducation par les fables : la feuille—Méthode de style : la bénédicticité—Poésie : conte d'enfant—Incorrections de langage relevées dans les journaux—Histoire : les légistes au moyen âge—Géographie : longitudes et latitudes—Philosophie : existence de Dieu—Arithmétique : tables d'addition, calcul mental—Algèbre : produits remarquables—Géométrie : les parallélogrammes—Exercices mathématiques : problème sur une fraction—Physique : principe d'Archimède—Chimie : l'argent—Histoire naturelle : globules du sang—Maximes de civilité—Dans ce profond mystère : cantique noté (air inédi.).

PÉDAGOGIE

L'autorité doit être impersonnelle.

Qu'on ne m'accuse pas de compromettre ni d'ébranler l'autorité, lorsque je dis avec conviction que les mots : *je veux, j'entends, j'ordonne*, ne doivent point ainsi dire jamais sortir de la bouche du maître.

Ce sont là des expressions maladroites, dangereuses même, et qui, par dessus tout, ont l'inconvénient de présenter l'idée la plus fautive du principe d'autorité.

Lorsque le maître donne un ordre à un enfant, il n'est assurément pas besoin de dire que son but, à lui, professeur, n'a absolument rien de personnel, qu'il ne songe ni à son agrément ni à sa convenance, mais avant tout, à l'intérêt de ceux qui lui ont été confiés. S'il leur demande un acte de courage et d'énergie, soit pour entreprendre, soit pour résister, la seule chose qu'il ait en vue, c'est le devoir dont ils ont, les uns comme les autres, l'obligation ; et celui qui commande y est soumis comme celui qui obéit.

Pourquoi, dès lors, ne pas substituer

à cette formule souvent si dure et si pénible à entendre, — *j'ordonne*, — *je commande*, — *je veux*, cette autre façon de s'exprimer, tout à la fois si péremptoire et si douce, *il faut* : Il faut qu'on se lève et qu'on se couche à une certaine heure ; il faut que le silence soit observé dans les rangs ; — il faut que les devoirs soient faits et les leçons apprises, etc.

Non seulement le résultat est le même, avec cet avantage de plus, que la personnalité du maître n'est point directement engagée ; mais un pareil langage est tout à fait conforme à la logique des idées, et répond absolument à la véritable définition de l'autorité.

En effet, ce qu'on appelle le devoir ou la loi morale, n'est en rien une invention du professeur, ni une mesure qu'il prenne de son autorité privée. Le maître est le témoin, non l'auteur de cette loi. S'il est armé de l'autorité pour la faire accomplir, c'est qu'au point de vue de sa conscience, il a la charge d'en répondre.

Lors donc qu'au lieu de se mettre en scène et de se prononcer comme un oracle sans laisser entrevoir aucun motif moral à ses ordres, l'instituteur prononce ce mot tout à la fois modeste et impérieux : *il faut*, il détache pour ainsi dire de lui-même la sentence qu'il prononce, et prend à témoin une autorité morale extérieure, dont il est le serviteur en même temps que le ministre. La puissance qu'il a de commander n'est pas autre chose que la représentation, l'effet de sa volonté d'obéir.

Cette attitude si simple et si correcte met immédiatement l'autorité hors de pair. Elle ne peut plus être discutée dans son principe, adoucie dans ses prescriptions, retardée dans son accomplissement. Le devoir commande, le devoir se suffit à lui-même et il n'appartient au maître qui parle en son nom, ni d'en méconnaître la voix, ni d'en altérer les